

Numéri-couac !

Communiqué de presse

mardi 3 mai 2016

La direction de la «première entreprise numérique de France» proposait aux organisations syndicales la signature d'un accord d'accompagnement de la «digitalisation» du groupe Orange. L'enjeu était de traduire en interne la volonté d'être l'entreprise de référence du monde digital.

La fédération Sud a défendu, pendant les quelque 9 mois de difficiles discussions, la mise en oeuvre des outils numériques dans l'intérêt du public et des salarié-es.

L'accord présenté par la direction, même si les représentant-es du personnel ont réussi en à atténuer les termes, reste dangereux. Il va contraindre les salarié-es à se conformer aux outils et usages, sous prétexte de la "numérisation". Les RH et les managers, dans deux chapitres dédiés, seront tenus responsables de l'adaptation des salarié-es.

Les outils et usages numériques auraient pu augurer une évolution vers l'autonomie et l'auto-organisation où une diminution du temps de travail.

Alors que 14 000 suppressions d'emplois sont annoncées sur les années 2016 à 2018, un partage des gains de productivité et la création de nouveaux emplois devaient être envisagé. Mais cet accord porte un projet d'entreprise qui va vers plus de facilités de contrôle, d'individualisation des tâches et d'intensification du travail.

Nous étions alerté-es par une décision de justice à la demande de Sud. Le 15 juillet 2015, Orange était condamnée pour la mise en place de boîtiers électroniques sur les véhicules du Groupe car les données collectées dépassaient les objectifs affichés par l'entreprise.

L'appel de la direction contre ce jugement a renforcé notre vigilance. Si dans la négociation, les organisations syndicales ont finalement obtenu un droit d'accès de chaque salarié-e à ses données personnelles, celles-ci pourront être utilisées par l'entreprise sans un consentement formel.

Pendant l'une des ultimes séances, la direction voulait changer le terme transformation par mutation... notre cauchemar serait que les salarié-es deviennent des mutant-es au service de la Machine.

Sud a décidé d'exercer son droit d'opposition.

CGC et CGT ont également annoncé leur intention de s'opposer à l'accord d'accompagnement du numérique signé par les seules CFDT et FO. Avec plus de 50% d'opposition, un tel accord ne pourrait donc s'appliquer.

**La direction veut être «un modèle d'employeur digital et humain»
... Elle doit nous entendre !**

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envièrges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr

Union
syndicale
Solidaires